

Le nouvel écosystème de la formation professionnelle

Hors abondements conventionnels, volontaires ou des pouvoirs publics

Sigles

Dispositifs

AFEST	Action de formation en situation de travail
ANI	Accords nationaux interprofessionnels
CEP	Conseil en évolution professionnel
CIF	Congés individuel de formation
CPF	Compte personnel de formation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CQPI	Certificat de qualification professionnelle interbranche
DE	Demandeurs d'emploi
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
FP	Formation professionnelle
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
POE	Préparation opérationnelle à l'emploi
PP	Période de professionnalisation
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
SPRO	Service régional de l'orientation
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Organismes

CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFA	Centre français d'apprentis
CNCP	Commission nationale des certifications professionnelles
Cnefop	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnel
Copanef	Commission paritaire nationale emploi formation (interprofessionnelle)
CPC	Commissions professionnelles consultatives ministérielles
CPIR	Commissions paritaires interprofessionnelles régionales
CPNEF	Commission paritaire nationale emploi formation
Dronisep	délégations régionales de l'Onisep
FPSP	Fond de professionnalisation et de sécurisation des parcours professionnels
OF	Organisme de formation
OPCA	Organisme paritaire de collecte agréé
OPCO	Opérateur de compétences
OPMQ	Observatoire prospectif des métiers et des qualifications

Politiques publics
pour les DE et publics spécifiques

Etat / Pôle emploi...

- Programmes spécifiques (POE, EDEC, PIC...)

Régions

- Alternance : financement des CFA, majoration des financements, versement de subventions d'investissement...
- Aides individuelles à la formation
- Orientation professionnelle

A l'initiative des personnes
salariés, DE, indépendants, auteurs...

CPIR (Commissions paritaires interprofessionnelles régionales)

- Gestion du CPF de transition

Opérateurs de conseil : Apec, Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi...

- Mise en œuvre du CEP

CDC (Caisse des dépôts et consignations)

- Gestion du CPF, via une application en ligne

A l'initiative des employeurs et des branches

OPCO (Opérateurs de compétences)

- Financement des actions relevant du plan de développement des compétences des TPE PME (- de 50 salariés)
- Financement des contrats en alternance : apprentissage et professionnalisation
- Financement des actions de reconversion/promotion par l'alternance ProA
- Services et appuis techniques aux :
 - TPE-PME (GPEC, diagnostics...)
 - branches (prospective, études, ingénierie de certifications...), gestion des OPMQ
- Gestion des dispositions conventionnelles et volontaires
- Promotion de la formation professionnelle

Branches et CPNEF

- Politique conventionnelle : abondements, dispositifs spécifiques, expérimentations...
- Régulations sectorielles (coûts, critères...)
- Expertises et diagnostic emploi/formation
- Création et délivrance des CQP
- Pilotage des travaux des OPMQ

France compétences

- Répartition et versement des fonds au titre de la péréquation à l'Etat, aux régions, aux CPRI, à la CDC, et aux OPCO
- Etablir le *RNCP* et le *Répertoire spécifique* qui enregistrent les formations certifiantes (diplômes, titres, CQP, certificats)
- Encadrement et régulation : coûts de prise en charge, gestion du CEP, critères de qualité de la formation
- Emettre des recommandations, suivre les contrats de plans régionaux, etc.
- Consolider et animer les travaux des Observatoires prospectifs des métiers des branches

Urssaf

- Collecte de la contribution unique légale de tous les employeurs, composée de :
 - la contribution à la formation professionnelle : 0,55% de la MS (- de 11 salariés) ou 1% de la MS (+ de 11 salariés)
 - la taxe d'apprentissage (87%) : 0,68 % de la MS pour les entreprises soumises à l'IR ou IS
- Collecte des contributions conventionnelles décidées par accords de branche

CFA / Etablissements

- Employeurs**
- cotisation légale unique + contribution conventionnelle éventuelle
 - dépense libératoire de la taxe d'apprentissage (13%)

